

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Instructions et consignes pour établir votre contrat

L'établissement du contrat vaut également déclaration du maître d'apprentissage
(Art. L 6223-1 du Code du travail)

En conséquence, il vous appartient de vérifier que ce dernier remplit les critères d'encadrement suivants à défaut de critères définis par votre branche professionnelle

- être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de même niveau dans le domaine professionnel et avoir 1 année d'activité en relation avec la qualification visée
- ou
- avoir 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine concerné par le diplôme

Cas particulier de l'Hôtellerie-Restauration : obligation de posséder le « PERMIS DE FORMER » (Accord de branche du 22 juillet 2013) – Renseignements auprès de l'UMIH 57 – 2-4 rue de la Ménandie à Metz – 03.87.32.55.21

DÉMARCHES A ACCOMPLIR

- 1. Téléchargez et complétez entièrement (3 exemplaires) le CONTRAT D'APPRENTISSAGE sur le site www.moselle.cci.fr ou www.alternance.emploi.gouv.fr**
- 2. Rapprochez vous du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) pour y inscrire votre apprenti et recueillir les renseignements nécessaires à l'établissement de son contrat. Le CFA doit obligatoirement remplir sa partie.**
- 3. Déclarez l'embauche de votre apprenti à l'URSSAF.**
- 4. Faites réaliser la visite d'information et de prévention de votre apprenti auprès du Centre de Médecine du Travail dont vous relevez.**

CIRCUIT DU CONTRAT :

Le contrat, en trois exemplaires, sera envoyé par le CFA au service d'enregistrement des contrats d'apprentissage de la CCI Moselle. Il doit parvenir au service d'enregistrement des contrats de la CCI au plus tard dans les 5 jours ouvrables après le début d'exécution du contrat. La CCI l'enregistrera s'il est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A cette fin, des documents ou justificatifs pourront vous être demandés.

Une fois enregistré, un exemplaire est retourné à l'employeur et un autre à l'apprenti.

Pour toute information :

Service d'Enregistrement des Contrats d'Apprentissage de la CCI de Moselle
5 rue Jean Antoine Chaptal – 57072 METZ Cedex 3 - Tél. : 03.87.39.46.88